

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC)
G0R 3C0**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, M.R.C. DE BELLECHASSE, QC, tenue le lundi 6 juin 2011 au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil et à laquelle étaient présents :

*Madame Diane Bilodeau
Madame Denise Lapierre
Monsieur Daniel Nadeau*

*Madame Suzy Breton
Monsieur Jean-Marc Lemieux*

Absent : Monsieur Francis Lemieux

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Gilles Nadeau, maire.

Est aussi présent, Monsieur Patrick Côté, directeur général & secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UNE PRIÈRE

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. *Ouverture de l'assemblée par une prière*
2. *Lecture de l'ordre du jour et adoption*
3. *Adoption du procès-verbal*
4. *Comptes et adoption*
5. *Les communiqués*
6. *Questions de l'assemblée*
7. *Résultat des Soumissions publiques pour l'Asphaltage*
8. *Résultat des soumissions par invitation pour traitement des eaux*
9. *Refinancement du Règlement d'emprunt #255-04, #272-06 et #289-10*
10. *Demande de dérogation mineure de M. Rejean Lapierre*
11. *Installation panneau Arrêt Stop (Intersection rue Nadeau-Leclerc)*
12. *Suivi dossier CPE*
13. *Plan d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A)*
14. *Achat du Presbytère*
15. *Engagement de l'employé de voirie*
16. *Formation des élus 15 octobre 2011 (Code d'éthique et déontologie)*
17. *Toilette publique*
18. *Carte de guichet automatique*
19. *Vente camion GMC 1989*
20. *Varia :- Journée de la culture*
 - *Inondations en Montérégie*
 - *Sentinelle intersection rue Fabrique-Repos*
 - *Installation panneau arrêt-stop (rue Lapierre)*
21. *Levée de l'assemblée*

APPUYÉ PAR SUZY BRETON

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec le varia ouvert.

Adopté unanimement

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

110602 IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2011 tel que présenté et déposé à la table du conseil.

Adopté unanimement

4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

110603 IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL NADEAU

APPUYÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les comptes du mois de mai tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise le directeur général à en faire le paiement :

Administration générale :	24 918.72\$
Sécurité publique:	13 119.34\$
Transport routier:	16 895.60\$
Hygiène du milieu:	30 636.59\$
Santé & Bien-être :	-3 483.00\$
Aménagement et urbanisme :	2 691.91\$
Loisirs et culture:	986.54\$
Frais de financement :	33 217.80\$
Activités financières :	_____ 0\$
TOTAL :	<u>118 983.50\$</u>

Adopté unanimement

5. COMMUNIQUÉS

5.1 Entraide solidarité Bellechasse
Objet : Lettre de remerciement

5.2 Regroupement des Proches Aidants de Bellechasse
Objet : Lettre de remerciement

5.3 Chambre de Commerce de Bellechasse
Objet : Achat de 2 cartes pour le souper du 11 mai 2011

110604 IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL NADEAU

APPUYÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE la Municipalité achète deux (2) cartes au coût de 45\$/chacune pour le souper de la Chambre des Commerces de Bellechasse

Adopté unanimement

5.4 *Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches*
Objet : Invitation à la 34^e assemblée annuelle

5.5 *Les Frigos Pleins de Bellechasse*
Objet : Invitation à leur assemblée générale annuelle

5.6 *Association des Personnes Handicapées de Bellechasse*
Objet : Invitation à l'assemblée générale spéciale et l'assemblée annuelle

5.7 *La Voix du Sud*
Objet : Invitation au souper-bénéfice dans le cadre de leur 50^e anniversaire

110605 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE la Municipalité se procure quatre (4) cartes au coût de 100\$ chacune pour le souper-bénéfice dans le cadre du 50^e anniversaire de La Voix du Sud

Adopté unanimement

5.8 *Holstein Québec et le Club Holstein Lévis-Bellechasse*
Objet : Invitation au Pique-nique Holstein Québec

5.9 *Expo B.B.Q. Bellechasse*
Objet : Loterie-Célébration BBQ 2011

5.10 *Expo B.B.Q. Bellechasse*
Objet : Invitation à participer au cocktail dinatoire Bellechasse en Saveurs

110606 *IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX*

APPUYÉ PAR DANIEL NADEAU

ET RÉSOLU QUE la Municipalité se procure deux (2) cartes au coût de 20\$ chacune pour le cocktail dinatoire Bellechasse en Saveurs

Adopté unanimement

- 5.11 *Les Loisirs de Saint-Gervais Inc.*
Objet : Demande de commandite pour la 28^e édition du tournoi de golf

110607 *IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL NADEAU*

APPUYÉ PAR SUZY BRETON

ET RÉSOLU QUE la Municipalité donne un montant de 300\$ en commandite pour la 28^e édition du tournoi de golf des Loisirs de Saint-Gervais

Adopté unanimement

- 5.12 *Fédération Québécoise des Municipalités*
Objet : Invitation au Congrès 2011

110608 *IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE le maire participe à ce congrès les 29-30 septembre et le 1^{er} octobre 2011 au Centre des Congrès de Québec

Adopté unanimement

- 5.13 *SADC Bellechasse*
Objet : Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle

- 5.14 *Entraide solidarité Bellechasse*
Objet : Invitation à une conférence de presse

- 5.15 *Clément Fillion*
Objet : Convocation-Réunion d'information pour projet éolien

Il est convenu que le maire soit présent à cette réunion d'information

- 5.16 *Maison de la famille de Bellechasse*
Objet : Convocation à l'assemblée générale annuelle

Il est convenu qu'un des élus participe à cette assemblée annuelle

- 5.17 *Carrefour Jeunesse-Emploi*
Objet : Invitation à l'assemblée générale annuelle

- 5.18 *Fêtes du 125^e Saint-Philémon*
Objet : Invitation à la journée porte ouverte des artisans

5.19 *Bibliothèque Faubourg de la Cadie*
Objet : Procès-verbal de l'assemblée du 30 mars 2011

5.20 *Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse*
Objet : Demande d'appui pour le maintien des services de l'OBV

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années des services et des représentants de OBV Côte du Sud sont présents dans le Bassin versant de la rivière Boyer;

CONSIDÉRANT QUE les services OBV de la Côte du Sud prévoient un déménagement dans la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE les efforts faits par les représentants de OBV dans le passé ont permis d'améliorer l'un des cours d'eau les plus détériorés au Québec.

110609

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MARCLEMIEUX

APPUYÉ PAR SUZY BRETON

ET RÉSOLU QUE la Municipalité appuie la Municipalité de Saint-Charles dans leur démarche pour le maintien des services OBV Côte du Sud dans la MRC de Bellechasse

Adopté unanimement

6. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Une intervention d'une citoyenne de la rue du Repos est venue nous rencontrer afin de nous entretenir sur la politique relative aux ralentisseurs de type dos d'âne

7. RÉSULTAT DES SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR L'ASPHALTAGE

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées pour la réalisation d'asphaltage d'une partie du Premier et Deuxième rang;

ATTENDU QUE ces soumissions ont été ouvertes le 3 juin 2011 à 14h01 et les soumissionnaires suivants ont présenté une offre pour la réalisation des travaux (ces prix incluent les taxes);

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est conforme;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions sont les suivants;

SOUMISSION

<i>1. P.E. Pageau</i>	<i>162 479.83\$</i>
<i>2. Les Entreprises Lévisiennes</i>	<i>168 859.64\$</i>
<i>3. Construction BML (Division sintra)</i>	<i>170 505.85\$</i>

110610

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL NADEAU

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais retienne la plus basse soumission conforme, pour le pavage d'une partie du Premier et Deuxième rang, soit P.E.Pageau au montant de 162 479.83\$ taxes incluses. Les redevances sur les Carrières et Sablières pour l'année 2010-2011 seront appliquées pour ces travaux.

Adopté unanimement

8. RÉSULTAT DES SOUMISSIONS PAR INVITATION POUR TRAITEMENT DES EAUX

ATTENDU QUE des soumissions par invitations ont été demandées pour le traitement des eaux;

ATTENDU QUE ces soumissions ont été ouvertes le 3 juin 2011 à 14h01 et les soumissionnaires suivants ont présenté une offre pour le contrat de gestion et d'entretien des usines de traitement des eaux (ces prix n'incluent pas les taxes);

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est conforme;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions sont les suivants;

SOUMISSION

<i>1. Compagnie Wilfrid Allen (CWA)</i>	<i>Option 1 : (1 an)</i>	<i>44 598.00\$+ taxes</i>
<i>Compagnie Wilfrid Allen (CWA)</i>	<i>Option 2 : (2 ans)</i>	<i>83 221.00\$+taxes</i>
<i>2. Gestech environnement Inc.</i>	<i>(aucune soumission n'a été remise)</i>	

110611 IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR SUZY BRETON

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais retienne la plus basse soumission conforme, pour le contrat de fourniture des services de surveillance de la qualité de l'eau potable et des eaux usées pour une durée de 2 ans avec la Compagnie Wilfrid Allen au montant de 83 221.00\$ taxes non incluses.

Adopté unanimement

9. REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #255-04, #272-06 ET #289-10

110612 IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR DANIEL NADEAU

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 13 juin 2011 au montant de 1 416 200.00\$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 255-04, 272-06 et 289-10, au prix de 98.741 échéant en série cinq(5) ans comme suit :

<i>187 700\$</i>	<i>1.85 %</i>	<i>13 juin 2012</i>
<i>194 700\$</i>	<i>2.25 %</i>	<i>13 juin 2013</i>
<i>202 000\$</i>	<i>2.60%</i>	<i>13 juin 2014</i>
<i>209 400\$</i>	<i>3.00 %</i>	<i>13 juin 2015</i>
<i>622 400\$</i>	<i>3.20 %</i>	<i>13 juin 2016</i>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adopté à la séance du 6 juin 2011

Vrai copie certifiée, ce 6 juin 2011

Directeur général

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Gervais souhaite emprunter par billet un montant total de 1 416 200\$:

<i>Règlement numéro</i>	<i>Pour un montant de \$</i>
<i>255-04</i>	<i>118 200\$</i>
<i>272-06</i>	<i>418 000\$</i>
<i>289-10</i>	<i>880 000\$</i>

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

110613

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 416 200\$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 255-04, 272-06 et 289-10 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le directeur général;

QUE les billets soient datés du 13 juin 2011;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<i>2012.</i>	<i>187 700\$</i>
<i>2013.</i>	<i>194 700\$</i>
<i>2014.</i>	<i>202 000\$</i>
<i>2015.</i>	<i>209 400\$</i>
<i>2016.</i>	<i>217 500\$(à payer en 2016)</i>
<i>2016.</i>	<i>404 900\$ (à renouveler)</i>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Gervais émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 juin 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 255-04 et 272-06, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à la séance du 6 juin 2011

Vrai copie certifiée, ce 6 juin 2011

Directeur général

Adopté unanimement

10. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. RÉJEAN LAPIERRE

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à agrandir un garage de 6 mètres par 4.8 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée vise à ne pas respecter la superficie totale d'un bâtiment complémentaire, soit 55 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale du terrain, soit 10 975 pieds carrés permet la superficie de l'agrandissement sans nuire aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE la marge arrière de son terrain est en zone agricole et que la partie « EST » du garage sera situé à côté des entrepôts d'UNICOOP;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale du nouveau garage serait de 84 mètres carrés, soit une dérogation de 29 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE les distances séparatrices seront respectées suite à l'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme accepte la demande et recommande à la Municipalité d'accorder par résolution une dérogation mineure à notre règlement de zonage

EN CONSÉQUENCE,

110614

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL NADEAU

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE la Municipalité accepte la demande de dérogation mineure à Monsieur Réjean Lapierre tel que demandé

Adopté unanimement

11. INSTALLATION PANNEAUX ARRÊT STOP (INTERSECTION RUE NADEAU-LECLERC)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été adressé à la Municipalité par des citoyens afin de procéder à l'implantation de panneaux de signalisation d'arrêt-stop sur la rue Leclerc;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'ouverture de la rue Lapierre, il y a plus d'achalandage sur la rue Leclerc;

CONSIDÉRANT QUE la rue Nadeau est situé à mi-chemin entre la rue Principale et la rue Lapierre;

CONSIDÉRANT Qu'une signalisation est similaire à l'intersection de la rue Nadeau et de la Fabrique;

EN CONSÉQUENCE,

110615

IL EST PROPOSÉ PAR SUZY BRETON

APPUYÉ PAR DANIEL NADEAU

ET RÉSOLU QUE la municipalité procède à l'implantation de panneaux de signalisation d'arrêt stop à l'intersection rue Nadeau et rue Leclerc

Adopté unanimement

12. SUIVI DOSSIER C.P.E

Compte tenu que l'appel de projet pour l'obtention de nouvelles places en garderie aura lieu cet automne, l'architecte Réjean Lafleur sera invité à faire un plan sommaire pour la construction d'un édifice dans le but de devancer les travaux advenant une réponse positive dans ce dossier.

13. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL (P.I.I.A)

Un suivi sera fait lorsque l'inventaire du Patimoine Bâti sera terminé

14. ACHAT DU PRESBYTÈRE ET DES TERRAINS AVOISINANTS

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Gervais n'utilise plus le presbytère depuis quelques années pour ses propres besoins;

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Gervais a loué les locaux du presbytère à des organismes communautaires;

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Gervais n'a pas l'intention de réutiliser le presbytère pour ses activités dans un avenir prévisible;

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Gervais prévoit des réparations importantes dans un avenir rapproché;

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Gervais paie des taxes municipales et que l'évaluation est de 216 900.00\$, le presbytère est donc considéré comme un édifice commercial étant louée à des organismes;

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Gervais désire quand même s'assurer de la survie et du maintien du presbytère compte tenu de sa valeur patrimoniale pour notre communauté;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gervais démontre son intérêt pour acquérir le presbytère et les terrains avoisinants;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gervais est la mieux placée pour conserver l'intégrité du presbytère.

110616

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL NADEAU

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais achète le presbytère de la paroisse de Saint-Gervais situé au 227, rue Principale à Saint-Gervais, avec des terrains avoisinants faisant partie du lot numéro 3 199 401 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Gervais, après négociations entre les deux parties aux conditions suivantes :

- *Que la Municipalité verse la somme de 7 000.00\$ annuellement sur une période de 20 ans pour un total de 140 000.00\$;*
- *Que la Municipalité assure le déneigement et le sablage des allées et stationnements tant et aussi longtemps que la Fabrique existera et sera propriétaire de l'église et des terrains;*
- *Que la Fabrique informe la Municipalité dans l'éventualité où elle aurait un besoin d'utiliser à nouveau les locaux du presbytère;*
- *Que la Fabrique soit informée et devienne premier acquéreur advenant que la Municipalité décide de se départir du bâtiment et des terrains;*
- *Que les meubles antiques laissés au presbytère (3 bibliothèques) appartenant au patrimoine de la Fabrique demeurent la priorité de la Fabrique;*
- *Que la Fabrique conserve son droit de passage dans l'allée asphaltée longeant le presbytère du côté nord et donnant accès au cimetière;*
- *Que la génératrice soit relocalisée si le garage devait être déplacé;*
- *Que la Municipalité tienne compte du bail de location entre le Carrefour Jeunesse emploi et la Fabrique dont l'échéance est le 31 octobre 2013;*
- *Que, advenant que la Fabrique de Saint-Gervais mette fin à ses activités avant la période de 20 ans, la Municipalité verse le solde restant au moment de la fin des activités.*

Adopté unanimement

15. ENGAGEMENT DE L'EMPLOYÉ DE VOIRIE

110617

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE le maire et le directeur général sont autorisés à signer le contrat d'engagement de Monsieur Fabien Lemieux

Adopté unanimement

16. FORMATION DES ÉLUS 15 OCTOBRE 2011 (CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE)

CONSIDÉRANT QUE cette formation est obligatoire pour tous les élus

110618 *IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL NADEAU*

APPUYÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE la Municipalité inscrive tous les élus à cette formation au coût de 80\$/par personne

Adopté unanimement

17. TOILETTE PUBLIQUE

110619 *IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL NADEAU*

APPUYÉ PAR SUZY BRETON

ET RÉSOLU QUE la municipalité poursuivre les démarches en vue de faire l'installation de toilette publique dans le parc des soeurs

Adopté unanimement

18. CARTE DE GUICHET AUTOMATIQUE

110620 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE la Municipalité autorise le directeur général Monsieur Patrick Côté, à obtenir une carte de guichet automatique. Cette carte servira pour dépôt seulement

Adopté unanimement

19. VENTE DU CAMION GMC 1989

110621 *IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX*

APPUYÉ PAR SUZY BRETON

ET RÉSOLU QUE Patrick Côté puisse procéder à la vente ou la mise au rancart du véhicule

Adopté unanimement

20. VARIA

JOURNÉE DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Saint-Gervais et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle

110622 *IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL NADEAU*

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

*ET RÉSOLU, en conséquence, sur la recommandation du conseil municipal :
QUE la municipalité de Saint-Gervais, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture*

Adopté unanimement

INONDATIONS EN MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) fait appel à la solidarité de l'ensemble des Municipalités;

CONSIDÉRANT l'ampleur du sinistre qui dure depuis plus d'un mois;

110623 *IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

APPUYÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse un don à la campagne de la Croix Rouge pour les victimes des inondations en Montérégie au montant de 300\$

Adopté unanimement

SENTINELLE INTERSECTION RUE FABRIQUE-REPOS

110624 *IL EST PROPOSÉ PAR SUZY BRETON*

APPUYÉ PAR DANIEL NADEAU

ET RÉSOLU QUE la Municipalité procède à l'installation d'une sentinelle afin d'avoir un meilleur éclairage au coin de la rue de la Fabrique et du Repos

Adopté unanimement

INSTALLATION PANNEAU ARRÊT STOP (RUE LAPIERRE)

110625 *IL EST PROPOSÉ PAR SUZY BRETON*

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE de faire l'implantation de panneau arrêt-stop sur les trois (3) faces aux intersections des rues Lapierre-Leclerc et Lapierre-Fabrique

Adopté unanimement

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Gervais, ce lundi 6 juin 2011.

*Patrick Côté
Directeur général
& Secrétaire-trésorier*

21. LA LEVÉE DE LA SÉANCE

110626 *IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL NADEAU*

APPUYÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 10h20.

Adopté unanimement

Je soussigné, maire de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):

Gilles Nadeau, maire

*Patrick Côté, directeur général
& secrétaire-trésorier*